



BULLETIN D'INFORMATION (SEPTEMBRE 2020)

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Cadre financier en transport collectif

Les représentants de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (la Table) ont fait des représentations afin de protéger les contributions municipales en transport collectif dans le contexte de l'effondrement des revenus tarifaires. À ce jour, l'orientation de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est de maintenir les contributions municipales 2021 au même montant que celles ayant été budgétées pour 2020, plus une indexation. La Couronne-Sud maintient aussi sa position à l'effet d'ajuster le niveau de services des OPTC selon l'achalandage réel constaté sur le terrain, afin de ne pas alourdir inutilement les dépenses pour des services inutilisés. Afin de combler le manque de revenus, l'ARTM a demandé aux sociétés de transport d'importants plans de compressions des dépenses. Pour exo, l'offre de service serait révisée à la baisse, avec un retour à un niveau de service en 2022 comparable à celui de 2019. L'ARTM a aussi demandé au gouvernement qu'il augmente considérablement le montant de l'aide financière d'urgence accordée aux sociétés de transport.

Refonte tarifaire

La Table des préfets et élus de la Couronne-Sud transmettra une série de commentaires à l'ARTM dans le cadre de la consultation publique et numérique portant sur le projet de refonte tarifaire. L'ARTM a lancé sur son site internet une plateforme de consultation afin de recueillir les commentaires de la population, groupes et organisations de la société civile. Les commentaires de la Table s'articuleront essentiellement autour des impacts financiers de la refonte, de l'impact sur la clientèle, de l'impact par rapport aux besoins de mobilité exprimés en couronne et finalement du concept de tarification sociale.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

La Table élabore un document de positionnement stratégique afin de préparer la Couronne-Sud aux travaux à venir de la Communauté métropolitaine de Montréal portant sur la révision du PMAD. À ce jour, une orientation se dégage à l'effet de demander à la CMM que le processus de révision du PMAD repose sur un ensemble de conditions gagnantes, et de voir à ce que la vision 2025 inscrite au PMAD soit modifiée en incluant, minimalement, la notion de reconnaissance de ses composantes comme étant un facteur clé de la réussite du territoire métropolitain, ce qui implique la cohésion du milieu et le respect des particularités de chacun.

Consultation sur les changements climatiques

La TPECS a préparé un ensemble de propositions à transmettre à la Commission de l'environnement dans le cadre de sa consultation auprès des partenaires municipaux et des groupes environnementaux, afin de lui proposer des mesures concernant la réduction des émissions de GES et la résilience climatique. La date limite pour répondre à l'appel de la CMM a été fixée au 30 septembre prochain.



Aménagement du territoire en contexte de pandémie

La Table des préfets et élus de la Couronne-Sud participe aux travaux de la Commission de l'aménagement (CAM) dans le cadre d'un mandat visant à proposer des orientations de développement du territoire afin d'assurer un aménagement adapté aux enjeux de santé publique dans un contexte d'épidémie ou de pandémie, ainsi que d'émettre des recommandations relativement aux outils de planification et de réglementation. Le rapport final de la CAM est attendu pour mars 2021.

Inclusion de logements sociaux dans les nouveaux développements

La Commission du logement social poursuit son mandat ayant pour objectif d'identifier la portée de la compétence octroyée aux municipalités en matière d'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux dans les nouveaux développements résidentiels ainsi que les principaux enjeux et défis à relever par les municipalités souhaitant se doter d'un règlement d'inclusion. Dans ce dossier, la Table veille notamment à protéger l'autonomie des municipalités dans le choix d'accentuer ou non les mesures d'inclusion.

Effets de débordement en transport

La Commission du transport a terminé son mandat visant à identifier les externalités négatives qui découlent de l'utilisation des réseaux routiers et de transport collectif par les citoyens en provenance de l'extérieur de la région métropolitaine. Le rapport devrait être déposé au comité exécutif de la CMM à l'automne. Considérant les enjeux de financement du transport collectif, la Table est intervenue pour critiquer le fait que les déplacements des personnes en provenance de certaines municipalités limitrophes à la Couronne-Sud ne sont pas pris en compte, et pour modifier des recommandations afin d'assurer une équité dans le financement du transport collectif entre les municipalités à l'intérieur et celles à l'extérieur du territoire de la CMM.

DIVERS/RAPPELS

- **Programme d'aide financière (\$\$\$) pour les TOD** : les municipalités ont jusqu'au 30 septembre 2020 pour soumettre une demande de financement à la CMM.
- **Programme d'aide financière (\$\$\$) pour la Trame verte et bleue – Phase II** : il n'est pas trop tard pour les municipalités et les MRC pour déposer des projets. Une enveloppe de 100 M\$ est disponible jusqu'à écoulement du financement offert par la CMM et le gouvernement du Québec.